

Le rapport spécial

Structure du capital

Il y eu en 2023

- 262 acquisitions de parts C à 20€ (5240€)
- 0 acquisitions de parts F à 160€ (0€)
- 23 parts ont été revendues à trois coopérateurs

Nous avons accueilli 45 nouveaux coopérateurs et coopératrices en personne physique (pr un total de 206 parts) et 0 nouveaux coopérateurs en personne morale.

Nous étions 1838 coopérateurs et coopératrices fin de l'année 2023.

L'analyse de la valeur comptable nette d'une part sociale C au 31/12/2023 a été calculée à 3,32€ la part.

Avantages économiques aux associés

La société a versé pour 0 euros de ristourne aux associés.

La société n'attribue aucune ristourne aux associés, mais accorde à tous les associés l'avantage économique suivant : dividende de 6% du capital investi dans la coopérative (Article 32 des statuts).

Avantage social pour les associés

La société accorde à tous les associés l'avantage social suivant : participation à la gestion d'entreprise avec le système « une personne, une voix ». (Article 26 des statuts)

Politique concernant l'administration de la société (Article 15 des statuts)

L'assemblée générale a élu Benjamin Peltier et Gregory Dubois comme leurs représentants au sein du CA le 17 juin 2023. Le mandat des membres du conseil d'administration est gratuit.

L'information des coopérateurs et coopératrices passe principalement par une newsletter qui leur est envoyée minimum tous les trois mois. Les votes en AG se passent à main levée ou par bulletin de vote confidentiel